



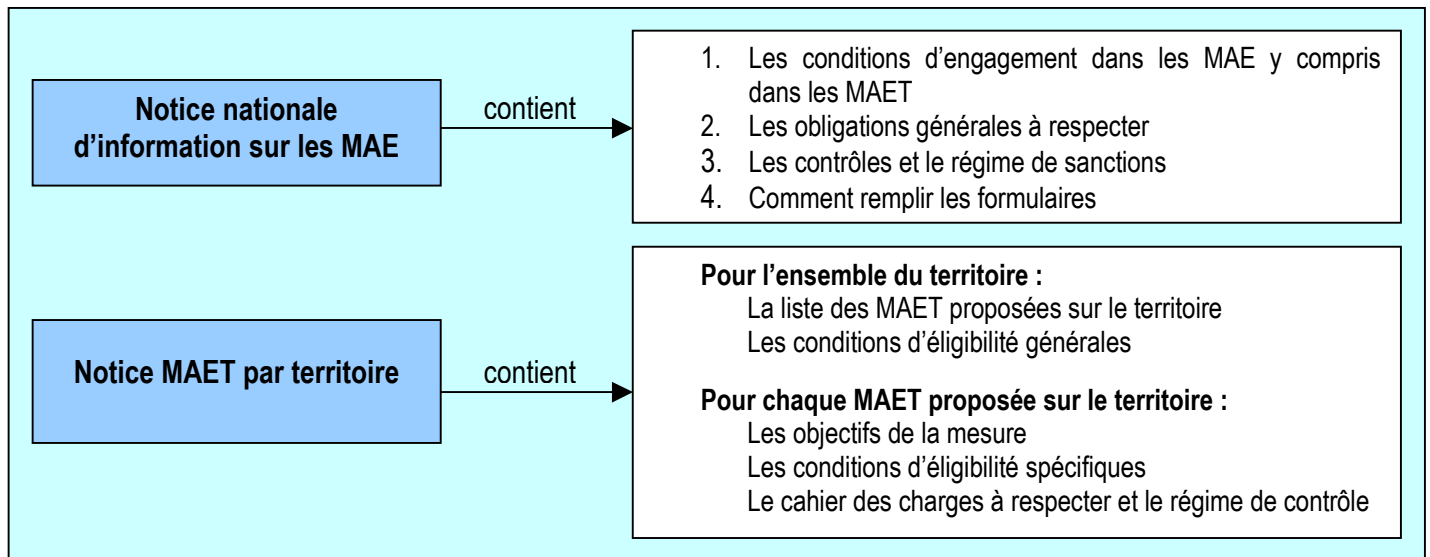
Site Natura 2000 FR7300841
Quiers Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade
Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET)
CAMPAGNE 2013

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

Correspondant MAET : Mme Évelyne ROUCARIES Tel : 05 61 02 15 52 Fax : 05 61 02 15 15

Cette notice présente l'ensemble des **mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET)** proposées sur le territoire du site « Quiers Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade » (FR7300841).

Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agroenvironnementales (MAE).



Les bénéficiaires de MAE doivent remplir, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité, avec des **exigences supplémentaires spécifiques aux MAE**, concernant la fertilisation et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ces exigences spécifiques sont présentées et expliquées respectivement dans la fiche V du livret conditionnalité du domaine environnement et dans la fiche III du livret conditionnalité du domaine santé des végétaux.

Les différents livrets de conditionnalité sont à votre disposition en DDT.

Attention : **A compter de 2014, un nouveau règlement de développement rural interviendra. Il vous appartiendra de vous conformer aux nouvelles règles susceptibles d'entrer en application pour percevoir les annuités restantes à compter de 2014. A défaut, vous conserverez la possibilité de dénoncer les engagements souscrits sans pénalité ni demande de remboursement.**

Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAET.

Si vous souhaitez davantage de précisions contactez votre DDT

1. Périmètre du territoire « Quiers Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade » retenu

Une carte présentant le contour du site ajusté aux îlots PAC est jointe en annexe. Seuls les éléments situés sur ce territoire sont éligibles aux mesures territorialisées qui y sont proposées (Cf. § 3) (Carte en annexe).

2. Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

2.1 Les habitats naturels et d'espèces.

Le Site Natura 2000 « Quiers Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade » se situe au sein du massif du Plantaurel, dans le département de l'Ariège, dans la région Midi-Pyrénées. Ce site est localisé au nord du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Le Site Natura 2000 « Quiers Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade » couvre 1660 ha de milieux caractéristiques du karst : dont plus de la moitié sont des pelouses sèches, habitats d'intérêt communautaire dont la conservation est le premier enjeu du site.

La pelouse est composée d'herbes rases au sein de landes, de bois clairs ou de certaines prairies. L'état des pelouses est ici classé par rapport à son degré d'enrichissement.

On trouve :

- 40 % de pelouses rases ou à enrichissement faible
- 50 % de pelouses à enrichissement moyen (moins de la moitié de la surface couverte)
- 10 % de pelouses à enrichissement fort (plus de la moitié de la surface couverte).

Ce site est remarquable par l'étendue des pelouses, mais aussi par leur bon état d'entretien.

L'objectif est de conserver l'état de la surface actuelle de 800 hectares, avec deux sous objectifs :

- conserver les pelouses rases,
- conserver les pelouses moyennement enrichies.

Sauf intérêt ponctuel justifié, il n'est pas envisagé de reconquérir massivement les pelouses totalement en friches.

Cette conservation des pelouses sera atteinte en partie grâce à la mise en place des MAET, mais aussi par le maintien des contractualisations en PHAE.

Plus ponctuellement, pour répondre à la problématique de préservation des habitats d'espèces aquatiques ou de dégradation du maillage des haies, des mesures de mise place de couverts herbacés avec réduction ou absence de fertilisation, une mesure de restauration de mares et une mesure d'entretien de haies sont également proposées.

Les espèces de la directive présentes sur le site sont :

- Mammifères : 10 espèces d'intérêt communautaire de chauves-souris : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe Euryale, Petit Murin, Barbastelle, Minioptère de Schreiber, Murin de Capaccini, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Murin. Des colonies reproductrices sont connues dans deux grottes. Une espèce est inféodée aux cours d'eau : Desman des Pyrénées.
- Espèces d'eau : Ecrevisse à pieds blancs, Lamproie de Planer, Chabot,
- Insectes : Lucane Cerf-volant, Grand Capricorne.

2.2 Enjeux et priorité d'action.

Les enjeux ont été regroupés par grandes catégories d'habitats pour lesquels les problématiques (type d'activité, nature, menaces...) sont plus ou moins comparables :

- ✓ Les milieux ouverts de basse altitude (pelouses sèches, prairies de fauche et milieux associés - haies, mares) : enjeu MAJEUR
- ✓ Les milieux cavernicoles : enjeu MODERE
- ✓ Les milieux rocheux (éboulis, falaises et grottes) : enjeu ASSEZ FAIBLE

2.3 Pratiques agricoles.

Le tableau ci-dessous présente les surfaces des milieux agricoles sur le site Natura 2000, et les surfaces engagées en PHAE.

	Surface (ha)
Site N2000	1 660
Habitats d'IC	1 226
Habitats d'IC agricoles	1 194

3. Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Prairie de fauche (6510)	MP-N841-HE1	Gestion de prairie de fauche avec fertilisation azotée limitée à 95 unités d'azote total /ha	25% Etat 75% FEADER
Prairie de fauche (6510)	MP-N841-HE2	Gestion de prairie de fauche sans fertilisation minérale ou organique	
Pelouses sèches (5110, 5130, 6210, 5110, 8210)	MP-N841-HE3	Gestion extensive de pelouse pâturée rase	
Pelouses sèches (5110, 5130, 6210, 5110, 8210)	MP-N841-HE4	Gestion extensive de pelouse semi enfrichée	
Pelouses sèches (5110, 5130, 6210, 5110, 8210)	MP-N841-HE5	Gestion extensive de pelouse sous bois clair	
Mares	MP-N841-PE1	Restauration de mares	

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice « Quiers Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade ».

4. Modalités de financement de l'engagement dans une ou plusieurs MAE territorialisées

Le montant total d'aide à un **exploitant individuel** dont le siège d'exploitation est situé dans la région Midi-Pyrénées ne pourra pas dépasser **7 600 €** par an au titre du dispositif 214 I, en incluant le montant correspondant à des parcelles qui auraient déjà été engagées dans une mesure territorialisée les années précédentes.

Pour les **entités collectives** (personnes morales organisant une exploitation collective de surfaces agricoles), le préfet de département fixe le montant maximal des paiements annuels à respecter conformément au présent article dans la limite de **7 600 €** pour chaque utilisateur éligible au dispositif 214-I, en incluant le montant correspondant à des parcelles qui auraient déjà été engagées dans une mesure territorialisée de ce territoire les années précédentes.

Si ce montant maximum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.

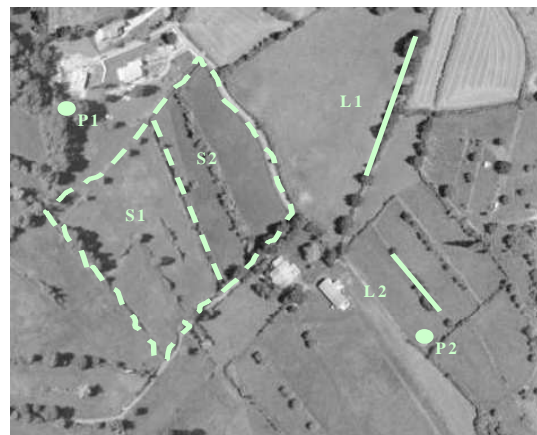
5. Comment remplir les formulaires d'engagement pour une mesure territorialisée proposée sur le territoire « Quiers Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade » ?

Pour vous engager en 2013 dans une MAET, vous devez obligatoirement remplir 3 documents et les adresser à la DDT avec votre dossier de déclaration de surface avant le 15 mai 2013.

5.1 Le registre parcellaire graphique

Déclaration des éléments engagés dans une MAET

Sur l'exemplaire du RPG que vous renverrez à la DDT, vous devez dessiner précisément et **en vert** les surfaces que vous souhaitez engager dans chacune des mesures territorialisées proposées. Puis, vous indiquerez pour chacun des éléments dessinés le numéro de l'élément, qui devra obligatoirement être au format « S999 », c'est-à-dire un S suivi du numéro attribué à l'élément surfacique engagé (ex : S1, S2, etc.). Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE.



Si vous souscrivez la mesure « MP_N841_PE1 », vous devez également dessiner précisément et **en vert** les mares que vous souhaitez engager dans chacune de ces mesures territorialisées ponctuelles. Puis, vous indiquerez pour chaque mare dessinée le numéro de l'élément, qui devra obligatoirement être au format « P999 », c'est-à-dire un P suivi du numéro attribué à l'élément linéaire engagé (ex : P1, P2, etc.). Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE.

5.2 Le formulaire « Liste des éléments engagés »

N° d'îlot	N° d'élément engagé	Code MAE (espèce et race pour PRM espèce et race pour PRV)	Date de fin de l'engagement	QUANTITÉ (surface, longueur, nombre)			Culture implantée en 2012 (si élément engagé en MAER ou en MAE Territorialisée avec SOCLER01)
				Engagée précédemment ①	Respectant les engagements en 2012 ②	Unité	

Indiquer le numéro de l'îlot où se situera l'engagement MAET

Donner le numéro de l'élément :
S1, S2, S3 (si surfaces)
ou L1, L2, L3 (si linéaires)
ou P1, P2, P3 (si ponctuels)

Le **code de la MAE** à indiquer dans la colonne « code MAE » du formulaire Liste des engagements, pour chaque élément engagé dans une MAET (surfacique, linéaire ou ponctuel), est le code indiqué au paragraphe 3 de ce document pour chaque mesure territorialisée proposée. Ce code est par ailleurs repris dans les fiches spécifiques à chacune de ces mesures.

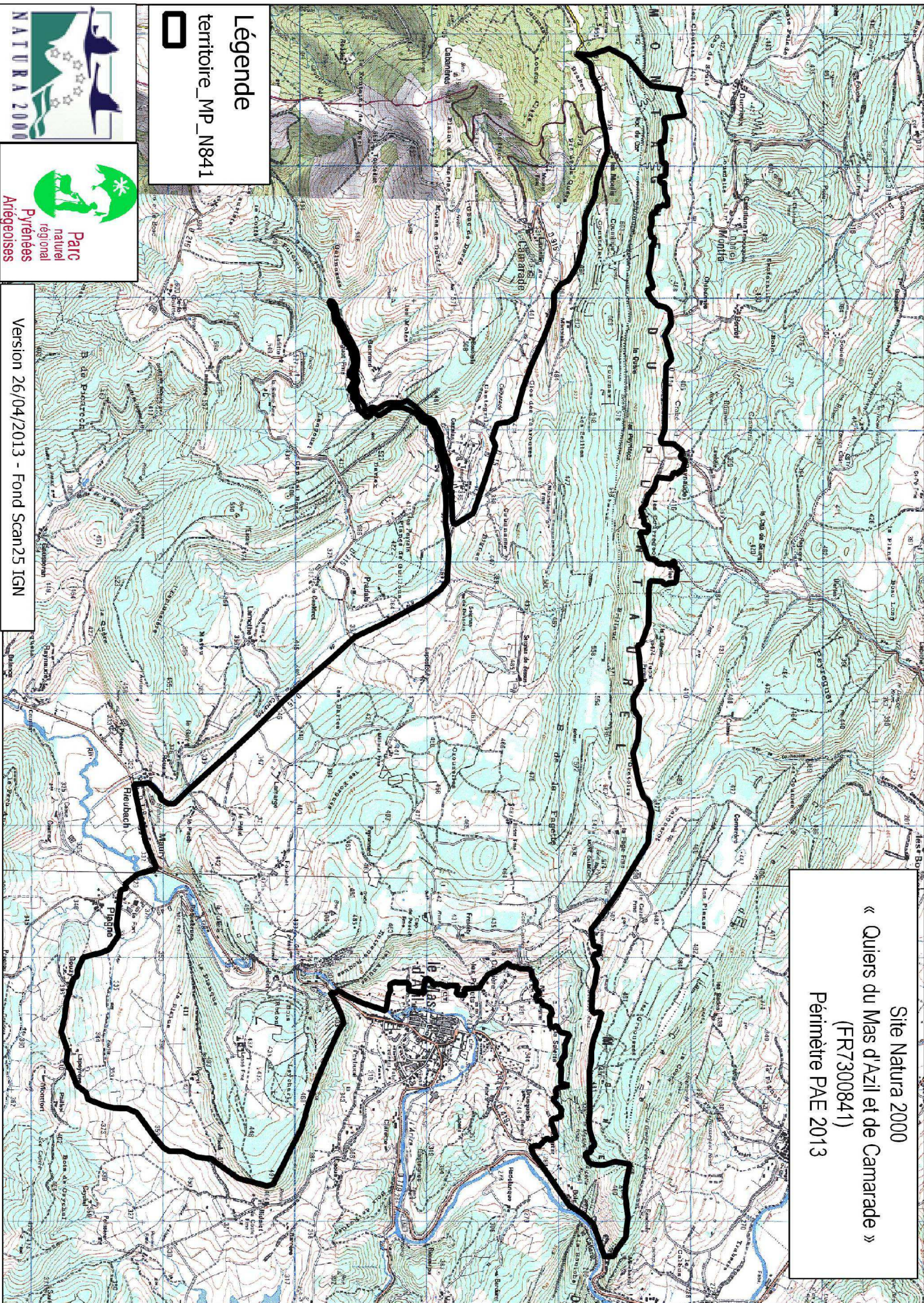
5.3 Le formulaire de demande d'engagement en MAE

Vous devez cocher, à la rubrique « ICHN - MAE », la case Mesure agroenvironnementale et déclarer en cochant la case correspondante selon le cas :

- « poursuivre à l'identique mes engagements souscrits précédemment » si aucun de ces engagements n'est modifié et qu'il n'y a pas de nouvel engagement souscrit
- « modifier mes engagements » dès qu'au moins un des engagements est modifié ou qu'au moins un nouvel engagement vient les compléter
- « m'engager pour la première fois dans une MAE » si vous n'avez aucun engagement MAE en cours.

Enfin, vous devez remplir le **formulaire « déclaration des effectifs animaux » de votre dossier PAC** en notant les animaux herbivores de votre exploitation autres que bovins, ou ovins-caprins faisant l'objet d'une demande d'aide du 1er pilier, afin que la DDT soit en mesure de calculer le chargement de votre exploitation.

Site Natura 2000
« Quiers du Mas d'Azil et de Camarade »
(FR7300841)
Périmètre PAE 2013



Légende

territoire_MP_N841



Version 26/04/2013 - Fond Scan25 IGN